

Règlement fixant les conditions d'octroi et procédure à suivre : www.ecaussinnes.be

SEULS LES DOSSIERS CORRECTS ET COMPLETS SERONT TRAITES. UN DOSSIER PAR ENFANT.

A défaut de réception de cette preuve, le dossier sera considéré comme incomplet.

DATE, SIGNATURE DU RESPONSABLE ET CACHET DE L'ORGANISME :

Les informations saisies dans ce formulaire seront utilisées, exploitées et traitées par et pour l'Administration communale d'Écaussinnes dans le but d'attribuer un chèque activités uniquement.